

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 6/06/2025 N° D2025-46

Nomenclature : 1.6

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

Objet : Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur les opérations d'infrastructures d'assainissement, d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable – Lot 1 HBA Nord – Modification de marché n°2

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quel que soit leur montant, existant ou en cours, ayant pour objet : le changement de coordonnées bancaires du titulaire, la prolongation des délais d'exécution, le changement de dénomination sociale et la restructuration du titulaire initia* », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et R2194-6 ;

Vu le projet de modification de marché,

Vu les pièces justificatives transmises par le titulaire de l'accord-cadre.

PREAMBULE

Le mandataire solidaire du groupement conjoint BG INGENIEURS CONSEILS (mandataire) / CABINET MONTMASSON INGENIEURS / LOUIS&PERINO ARCHITECTES attributaire de l'accord-cadre n°2022-06/01 de maîtrise d'œuvre portant sur les opérations d'infrastructures d'assainissement, d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable sur le secteur Nord de l'Agglomération a accusé réception de la notification de ce marché le 29 avril 2022.

Ce marché a été conclu pour une période initiale d'1 an à compter de la date de réception de la notification du marché, susceptible de 3 reconductions tacites d'un an chacune.

Il a déjà été modifié une première fois courant 2023.

MODIFICATIONS INTRODUITES

La modification n°2 a pour objet d'acter la substitution du mandataire BG INGENIEURS CONSEILS à la WSP FRANCE SAS, suite à la fusion-absorption avec ladite société holding et ses conséquences directes (changement de RIB, SIRET, adresse courriel de contact profil acheteur).

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer la modification de marché n°2 de l'accord-cadre n°2022-06/01 de maîtrise d'œuvre portant sur les opérations d'infrastructures d'assainissement, d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable sur le secteur Nord de l'Agglomération passé avec le groupement conjoint BG INGENIEURS CONSEILS (mandataire) / CABINET MONTMASSON INGENIEURS / LOUIS&PERINO ARCHITECTES, qui substitue la WSP FRANCE SAS au mandataire initial,

Article 2 : Les autres clauses du marché sont inchangées

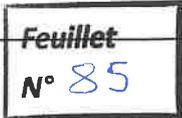
Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 4 : Une ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Nantua.



Le Président

Michel MOURLEVAT



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre portant sur les opérations

Objet de l'acte : d'infrastructures d'assainissement, d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable - Lot 1 HBA Nord - Modification de marché n°2.

.....

Date de décision: 06/06/2025

Date de réception de l'accusé 06/06/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : D202546

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250606-D202546-AU

.....

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 1 .6

Commande Publique

Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : D2025_46.pdf (99_AU-001-200042935-20250606-D202546-AU-1-1_1.pdf)